

LiAison

#n°174
Décembre 2016
Janvier 2017



Site de biogaz de Meaux (77)

PARIS

SAUVER LA SOUS-STATION
ÉLECTRIQUE VOLTAIRE

SERRES D'AUTEUIL,
LE "NOTRE-DAME-DES-LANDES"
FRANCILIEN ?

NOS DÉCHETS EN QUESTION



MOINS DE TRAINS SUR LE RER A, MAIS PLUS RÉGULIERS

Dans le cadre d'une concertation en cours, sous l'égide du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) avec les élus et les associations d'usagers, la RATP et la SNCF proposent de modifier « l'offre » sur le RER A : des trains moins nombreux (cinq au lieu de six sur les branches en heure de pointe), mais garantis (moins d'annulations), desservant toutes les gares (suppression des semi-directs), mieux répartis entre les branches au-delà du tronçon central parisien (deux branches à l'est et trois à l'ouest, dont celles de Poissy et de Cergy gérées par la SNCF). Des améliorations attendues avec impatience par les usagers de cette ligne la plus chargée d'Europe (plus de 1 million de voyageurs par jour), qui subissent des retards quasi quotidiens.



LES ÉTANGS DE BONNELLES CLASSÉS EN RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE

L'Île-de-France compte désormais douze réserves naturelles régionales. Le conseil régional a voté, ce 13 octobre, le classement de la toute dernière : les étangs de Bonnelles situés dans le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. D'une superficie de 22 hectares, la réserve est riche de différents milieux (étangs, mares, petits cours d'eau, etc.) et abrite de multiples espèces parmi lesquelles 94 espèces d'oiseaux et 36 espèces de libellules, dont 5 rares et protégées au niveau régional. Par ailleurs, le site se distingue par son patrimoine historique, les vestiges d'un jardin du XIX^e siècle, propriété de la duchesse d'Uzès.



UNE ALLÉE VRAIMENT ROYALE

Dix ans après leur plantation, les arbres ont poussé le long de l'Allée royale qui relie les forêts de Rougeau (77) et de Sénart (91). 502 séquoias et 1 000 pommiers plantés par l'Agence des espaces verts, désormais propriétaire du site, le long d'un parcours de 5,8 km de long aménagé en deux chemins distincts pour les cyclistes et marcheurs et pour les cavaliers.

L'allée était abandonnée depuis 1751, et devenue un chemin quelconque par dépit du financier Bourret qui avait rêvé d'y accueillir pour la chasse le roi Louis XV. Mais le roi préféra arriver par la Seine et dédaigna l'allée : le chemin fut ouvert à la population.



LOGEMENTS PARISIENS

TOUJOURS TROP CHERS

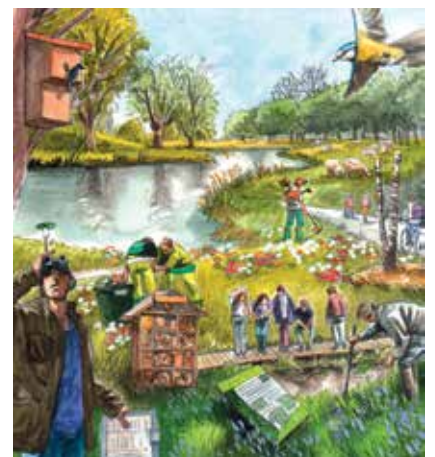
La question du logement pour tous est loin d'être résolue en Île-de-France. Un an après l'entrée en vigueur de l'encadrement des loyers à Paris, la moitié des propriétaires bailleurs sont dans l'illégalité, selon une étude publiée par l'association de consommateurs Consommation, Logement et Cadre de vie (CLCV). Les abus sont concentrés sur les petites surfaces, notamment les studios meublés loués aux étudiants et aux jeunes. Dans les agences immobilières, le taux d'illégalité n'est que de 25 %. Encore trop important pour la CLCV, les professionnels se devant de refuser toute demande émanant d'un propriétaire exigeant un loyer supérieur aux plafonds applicables.

VERS UNE GESTION ÉCOLOGIQUE

DES ESPACES VERTS FRANCILIENS

Natureparif, l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, encourage les gestionnaires d'espaces verts d'Île-de-France à faire évoluer leurs pratiques pour une meilleure prise en compte de l'environnement. Pour ce faire, elle met à leur disposition un nouveau **guide pratique de gestion écologique**, qui propose des techniques alternatives favorables à la biodiversité. Le guide est téléchargeable sur le site Internet de Natureparif.

www.natureparif.fr



édito

CHANGER NOS MODES DE VIE

Un second semestre dense pour FNE Ile-de-France et une actualité riche : le colloque du 15 novembre « Quelle place et quels usages pour la voiture en Île-de-France ? Pour un futur partagé et responsable », le vote par le conseil régional du Plan régional pour la prévention et la gestion des déchets (PRPGD) avec « *un engagement vers un objectif zéro déchet en Île-de-France* » et la révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA).

Trois thématiques majeures sur nos déplacements, notre consommation, nos modes de vie en fin de compte. Notre cadre de vie, la qualité de notre environnement, air, eau, sols, bruits et plus encore notre santé sont pleinement concernés.

De quoi opérer un petit retour sur la charte de l'environnement adoptée en 2004, devenue loi constitutionnelle, et réfléchir à ses trois premiers articles qui concernent pleinement les Franciliens. Comme tous les citoyens, ils aspirent à « *vivre dans un environnement équilibré et favorable à leur santé. Et ils ont le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement et, sous certaines conditions, limiter les atteintes qu'ils sont susceptibles de porter à l'environnement* ».

En travaillant sur ces dossiers, FNE Ile-de-France est en plein dans le mille ! Tant dans la préparation du colloque du 15 novembre soutenu par de très nombreux partenaires que dans le PRPGD, projet ambitieux et complexe qui va nécessiter un travail important de notre fédération et de tous ses membres et une volonté sans faille de tous les élus pour respecter les délais d'adoption en 2018. Vaste programme et grand espoir de parvenir à une réelle politique partagée par tous et l'objectif de la Région « zéro déchet » fondé sur le développement de l'économie circulaire. L'amélioration de la qualité de l'air (PPA) sera aussi l'affaire de tous, activités économiques et citoyens, via un changement équilibré de nos modes de vie.

La mobilité, le traitement des déchets et la qualité de l'air incitent à la réflexion et nous questionnent sur nos modes de vie, de consommation et de transports.

SOMMAIRE

- 04 Vie associative**
- 05 Paris**
Serres d'Auteuil,
le « Notre-des-Landes » francilien ?
- 06** La Région Ile-de-France « se met au vert »
- 07** Sauver la sous-station électrique Voltaire
- 08 Val-d'Oise**
Restauration d'un milieu humide
près de l'Oise
- 09 Seine-Saint-Denis**
Victoire pour la ferme de Romainville
- 10 MGP**
Métropole du Grand Paris :
notre position
- 11 14 Dossier**
Colloque : Quelle place et quels usages
pour la voiture en Ile-de-France ?
- 15 Santé**
Eclairage à Led : une fausse bonne idée ?
- 16 21 Déchets**
Nos déchets en question
- 22 Eau**
S'adapter aux changements climatiques
- 23 Formation**
Transformateur et intégration
en milieu urbain
- 24 A lire**
*Quand la nature inspire
des innovations durables*





© COPRA 184

COPRA 184 : 25 ANS D'EXISTENCE !

Dimanche 2 octobre, le Collectif pour la protection des riverains de l'A 184, plus connu sous le nom de COPRA 184, fêtait ses 25 ans à la salle des fêtes de Conflans-Sainte-Honorine.

Tout a démarré en octobre 1989 : le Premier ministre, Michel Rocard, inscrit au SDRIF le « bouclage de la Francilienne » ; c'est un vieux projet de voie rapide A 88, de Cergy à Saint-Quentin, datant de 1965, qui ressort des cartons... Élus et populations se mobilisent : le collectif naît en mai 1991. Depuis, le COPRA 184 lutte sans relâche contre le « projet autoroutier de prolongement de la Francilienne en zones urbanisées, entre Méry-sur-Oise et Orgeval » (A 104) qui menace la santé et le cadre de vie de 300 000 habitants (Val-d'Oise et Yvelines). Le collectif regroupe dix-sept associations et compte plus de 15 000 adhérents et sympathisants à travers ses douze comités de ville. Cet anniversaire était l'occasion de se retrouver autour de stands aussi divers que celui de sensibilisation au bruit et à la pollution, d'associations locales de protection du patrimoine ou celui de la fédération régionale FNE Ile-de-France, dont le collectif est adhérent depuis plusieurs dizaines d'années. Cet après-midi a également permis d'accueillir des conférenciers : Antoine Pérez-Munoz, de Bruitparif, est intervenu sur la thématique du bruit et Yorghos Remvikos, chargé de mission Santé à FNE Ile-de-France, expert international et professeur en santé expérimentale, a développé les conséquences de la pollution de l'air sur la santé des Franciliens. Une bonne fréquentation des lieux tout l'après-midi qui illustre une mobilisation qui ne faiblit pas !

Dominique DUVAL
Présidente de FNE Ile-de-France



À LOUVRES (95),
LE 17 SEPTEMBRE,
C'ÉTAIT LA FÊTE.
APRÈS VINGT ET UN ANS D'ACTION,
LES RIVERAINS ONT GAGNÉ.
ENFIN !

Les travaux de construction de la déviation de la ligne de 400 000 volts ont commencé depuis avril et dureront jusqu'à fin 2016. La déconnexion de la ligne actuelle et la mise en service du nouveau tronçon se fera début 2017. Le démontage de la partie ancienne sera terminé en septembre 2017. La banderole d'accueil a été faite par des élèves de l'école primaire, proche de la ligne. Ils y ont dessiné leur espoir de la



disparition de la ligne. Des enfants de l'une des résidences ont présenté un spectacle de break dance. Deux graffeurs ont réalisé « Déconnexion », au cours de la fête. Bien sûr, il y a eu des discours, maire, député, secrétaire du CRIIREM, président de • Point à la ligne ! Une assistance importante qui comprenait d'anciens membres de l'association partis en région et le président de Val-d'Oise environnement, soutien de longue date. Ensuite, tout le monde a partagé le buffet de pâtisserie préparé par les bénévoles des quartiers survolés par la ligne. C'était la fête au pied d'un pylône qui sera démonté courant 2017. Les riverains comme les responsables ne cachaient pas leur joie devant ce résultat tant attendu depuis vingt et un ans !

L'EAU
BIEN COMMUN DE L'HUMANITÉ,
UN DOCUMENTAIRE MILITANT ET
UN DÉBAT VIF !



Cette sixième session de formation « Eau » de FNE Ile-de-France a été accueillie par Eau de Paris, au Pavillon de l'Eau. Elle a réuni plusieurs dizaines de participants issus des milieux associatifs et des acteurs de l'eau. Catherine Calmel-Reberiou, représentante d'Eau de Paris, a rappelé le choix de la Ville de Paris de gérer la ressource en régie publique et présenté tous les avantages de cette gestion.

La suite a permis de découvrir le film documentaire de François Guieu, qu'il définit ainsi : « Vague Citoyenne est un film sur la résistance de la société civile aux multinationales de l'eau qui appliquent, dans un déni total de démocratie, en France et dans le monde, leurs politiques de l'eau dans la plus totale opacité, pratiquant une tarification excessive, avec une qualité de l'eau douteuse, transformant, à coup de slogans publicitaires, ce bien commun, l'eau, en une simple marchandise. En réponse, des citoyens-nes ont décidé de s'inviter dans le débat politique pour une gestion plus juste et plus démocratique. »

Les échanges avec la salle ont été animés par Jean-Claude Oliva, président de la Coordination Eau, une association très active. Le réalisateur du documentaire et la représentante d'Eau de Paris, ont soulevé de nombreuses questions sur la réappropriation citoyenne de la gestion de l'eau et les enjeux du public et du privé.

Christian WEISS
Chargé de mission Eau

Serres d'Auteuil

LE « NOTRE-DAME-DES-LANDES » FRANCILIEN ?

Des centaines de végétaux et des serres de travail ont déjà été détruits pour une extension du stade de tennis Roland Garros. L'audience de jugement au fond sur le bien-fondé des héritiers Formigé à défendre l'intégrité de l'œuvre architecturale et paysagère de leur ancêtre a conclu le 3 novembre dernier que les arrière-petites-filles de l'architecte n'avaient pas « qualité à agir ». Elles ont été condamnées à payer 40 000 euros de dédommagement, une somme ahurissante, du jamais vu!

Un passage en force très violent

Alors que les avocats de la Fédération Française de Tennis (FFT) ne cessent de dire dans leurs requêtes que l'œuvre de M. Formigé est respectée et qu'il n'y a pas atteinte à son intégrité et au droit moral de son créateur, les juges du TGI déclarent que « Formigé n'a pas fait œuvre de création relevant du droit moral » ! Venant après la douche froide du Conseil d'État du 3 octobre, le message est clair : Vous les citoyens de ce pays, comment osez-vous vous opposer aux géants que sont la FFT et la ville de Paris !

Cette longue série de combats pour la défense de la nature, du bois de Boulogne, et de la création architecturale n'est pas terminée, elle a connu des hauts et des bas, elle démontre le fossé qui se creuse entre les attentes de la population et la justice de ce pays.

Prendre au sérieux les projets alternatifs

A cela s'ajoute que cette extension n'est pas nécessaire pour les futurs jeux olympiques de 2024, que les fédérations de tennis régionales demandent la disposition d'un territoire bien plus ample, qui ne peut donc se créer sur le bois de Boulogne.

Le Tribunal de Grande Instance n'a pas suivi, le 18 octobre, les arguments des héritiers de l'architecte Jean Camille Formigé, créateur du jardin botanique et des serres d'Auteuil, lui demandant d'arrêter les travaux de destruction en cours. Des recours contentieux déposés par cinq associations de protection de l'environnement et du patrimoine dont FNE Ile-de-France, demeurent devant le Tribunal administratif.

L'état actuel du jardin sans les serres chaudes et ses serres de travail



Cerise sur le gâteau, l'extension a minima est possible en couvrant l'autoroute de Normandie, comme cela a été fait par la couverture du périphérique pour le Parc des Princes.

La notion d'intérêt général dans notre pays a besoin d'être réformée afin de prendre en considération la somme des intérêts des individus touchés par un projet comme c'est le cas dans les pays anglo-saxons. Depuis six ans que le combat associatif dure, il n'est pas près de s'arrêter !

C'est avec l'affaire du Triangle de Gonesse, le « Notre Dame des Landes » des Franciliens.

Le contexte pré-électoral est propice pour ne pas lâcher le morceau !



LA RÉGION ILE-DE-FRANCE "se met au Vert"

Jardins de Reuilly, Promenade Didierot Paris © Christian WEISS

« 10 m² d'espaces verts par habitant, accessibles en moins de 15 minutes de marche, telle est la norme OMS qui permet de garantir le développement humain », rappelle Valérie Pécresse en ouverture de la conférence « Plan vert » de l'Ile-de-France, le 3 octobre, dans l'hémicycle de la Région qu'elle préside.

Le patrimoine naturel couvre 50 % du territoire régional, mais les espaces verts sont très inégalement répartis et les nouvelles créations s'essouffent depuis 2000. Comme l'a indiqué Christian Thibault, de l'IAU, la carence en espaces verts touche 30 % de la population dans 62 % des communes de petite couronne et 23 % de celles de la grande couronne.

Comment faire revenir la nature en ville ?

Le Plan vert de la Région vise un solde positif d'espaces verts d'ici à 2021 en réduisant de moitié le manque d'espaces verts dans les territoires désavantagés. Un plan de revégétalisation est prévu dès le budget 2017. Chantal Jouanno, première vice-présidente, a lancé un appel à projets « 100 quartiers innovants et écologiques » : elle souhaite aussi éviter les friches non utilisées, pour lutter contre les dépôts sauvages, et met en place un « fonds propreté » de 1 million d'euros pour aider les communes à restaurer les espaces naturels. Grand témoin de la journée, Allain Bougrain-Dubourg a plaidé pour la sauvegarde des zones humides, mis en garde contre une pression foncière exponentielle et contre l'artificialisation des sols, « l'équivalent d'un département tous les cinq ans ».

Améliorer la qualité de vie et la santé des Franciliens

Animés par Chantal Jouanno, les débats ont abordé questionnements et recherche de solutions. « Ne pas séparer la nature de la ville et dessiner une trame paysagère qui articule trame agricole, espaces boisés et squares urbains », préconisent les paysagistes. Dominique Duval, présidente de FNE Ile-de-France, a souligné le grignotage des espaces naturels qui met en péril les continuités écologiques : la plaine

de Montesson, le plateau de Saclay et le projet Europacity qui menace un plateau agricole fertile. Elle a rappelé que le rôle de l'espace vert est primordial pour stocker le CO₂, réduire les îlots de chaleur urbains et préserver la biodiversité. Une gestion alternative de l'eau en ville est possible, selon Thierry Maytraud, de l'Agence ATM, de même que la végétalisation en pleine terre, comme c'est le cas dans une opération immobilière à Fourqueux (78). Le respect d'une démarche qualité est engagé par la filière horticole/pépiniériste en Île-de-France pour labelliser l'origine locale des végétaux et réduire l'impact phytosanitaire sur la santé.

Augmenter la part du végétal dans la ville

Une approche intégrée, par territoire, respectant le SDRIF dans les grands projets d'aménagement, est nécessaire et il faut inventer de nouveaux modes de gestion et favoriser l'appropriation des espaces verts par les usagers. Des exemples de solutions ont été décrits par Anne Cabrit, présidente de l'Agence des espaces verts, Bélaïde Bedreddine, vice-président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Catherine Muller, présidente de l'Union des entreprises du paysage, et Dominique Renaudet, du pôle de compétitivité Advancity, dédié au développement durable des territoires. Mais, aux yeux des associations, le suivi des objectifs du SDRIF et du SRCE dans les PLU et les PLUI apparaît primordial pour sauvegarder les espaces naturels. Un paysagiste a donné le mot de la fin : « le végétal... c'est le bruit des oiseaux, le vent dans les feuilles, des parcours buissonniers et des jardins partagés. » Utopique, le plan vert ?

Muriel MARTIN-DUPRAY
Vice-présidente de FNE Ile-de-France

sAuver

LA SOUS-STATION ÉLECTRIQUE VOLTAIRE



Un potager et un verger sur le toit d'une ancienne sous-station électrique, située au 14 avenue Parmentier, au cœur du 11^e arrondissement de Paris, sont aujourd'hui menacés de destruction.



UN PATRIMOINE INDUSTRIEL À VALORISER

Bâtie en 1908 par l'architecte Paul-Émile Friesé (1851-1917), un émule de Gustave Eiffel, la sous-station électrique Voltaire appartient au patrimoine industriel parisien.

D'autres témoignages de l'œuvre de cet architecte sont toujours vivants :

les sous-stations Bastille - La Cerisaie, Opéra, Auteuil et Temple inscrites à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques mais aussi l'usine électrique de la Compagnie d'air comprimé, quai de Jemmapes.

Tout avait pourtant bien commencé. Le Collectif La Générale avait conclu un bail avec la Ville de Paris avec pour mission d'être un lieu alternatif qui gère l'accueil d'artistes en résidence et ouvre ses portes au public avec des activités de création. Ce projet rejoignait, d'ailleurs, l'objectif ambitieux du programme de végétalisation lancé par la Mairie de Paris pour la mandature 2014-2020.

"Végétalisations innovantes"

La Générale et le collectif d'architectes urbanistes Ensemble avaient remporté le projet « Végétalisations innovantes » pour la mise en place sur le toit d'un lieu d'agriculture urbaine, puis d'un verger pédagogique mobile. Mais, à Paris, un projet chasse l'autre ! Le concours « Réinventer Paris », lancé en 2014 par la ville de Paris, a retenu ce site, proposé par la mairie du 11^e. L'équipe lauréate conduite par Étoile Cinémas – un exploitant de plusieurs salles dans la capitale –, avec l'architecte Olivier

Palatre, le chef étoilé Thierry Marx pour la restauration et La Bellevilloise pour l'animation, va créer dans cet édifice cinq salles de cinéma et un restaurant sur le toit, détruisant l'espace vert et surélevant le bâtiment.

Voltaire, reviens ! ils ont perdu la tête !

Depuis 2015, l'Association de défense pour l'aménagement concerté de l'avenue Parmentier (ACAP) et le Collectif 14 avenue Parmentier se battent pour préserver le volume du bâtiment, sa façade extérieure inscrite au patrimoine parisien et le travail architectural de Paul Friesé. Le Collectif 14 avenue Parmentier, l'ACAP et SOS Paris ne sont pas opposés à une réhabilitation du bâtiment. Elles ont réclamé à la mairie des réunions de concertation. Elles proposent un projet alternatif qui respecte la façade et la structure du bâtiment. Elles veulent préserver l'espace vert et offrir un lieu innovant à tous les Parisiens : innovant par sa polyvalence culturelle, innovant pour

l'environnement, en expérimentant des méthodes propres de production d'électricité, innovant pour l'éducation environnementale en sauvegardant le verger. L'ACAP dénonce « un simulacre de concertation » qui ignore les habitants, le « secret qui entoure les décisions », la promotion d'un projet commercial qui brade le patrimoine public et une position en contradiction avec le programme « Végétalisons la ville » lancé par la Mairie de Paris en 2014.

Un recours juridique a été déposé en décembre 2015 par le Collectif 14 avenue Parmentier. « Réinventer Paris », pourquoi pas ? Végétaliser davantage, certainement ! Mais avec les habitants et les associations, en prenant en compte leurs demandes, sans céder au mercantilisme et aux paillettes !

Valérie ROBERT
Présidente de l'ACAP
acap75011@gmail.com



Martin-pêcheur@Guy Marvane

RestAuration

D'UN MILIEU HUMIDE PRÈS DE L'OISE

La vallée de l'Oise subit d'importantes pressions de destruction des habitats. À L'Isle-Adam, depuis 2010, Initiatives et Actions pour la sauvegarde de l'environnement et des forêts (IASEF) est confrontée à l'aménagement, par la société Eiffage, d'une des dernières zones humides de la vallée en port de plaisance, associé à un important projet immobilier. IASEF a émis un avis défavorable, mais se pose en interlocuteur en contribuant à l'étude d'impact, en partageant ses données naturalistes et en orientant la compensation à l'amont immédiat vers un champ de culture intensive de 11 hectares mis en jachère en 2010 par la ville, propriétaire.

L'idée reprise par la ville a été retenue par l'autorité administrative. Elle a décidé, avec le soutien de IASEF, de convertir ce champ inondable en espace de biodiversité partiellement accessible au public. Un plan à trois ans est engagé : en 2016, réalisation d'une frayère à brochets, creusement de quatre mares, aménagement d'un chemin sur le pourtour, puis, en 2017, plantation d'un verger et installation de ruches. Entre autres compensations, Eiffage Aménagement doit y créer, en 2017, un plan d'eau et une roselière de 1,5 hectare (compensation de 150 %). Des vaches Highland doivent enfin entretenir cet espace.

Les premiers résultats sont encourageants : la faune aquatique (amphibiens, insectes et mollusques) a colonisé les mares. Les plantes introduites se développent. Un martin-pêcheur a été observé sur le chenal et des limicoles parcourent la plaine de frai.

IASEF regrette la destruction d'espèces protégées et de leur habitat, mais espère que les compensations et la biodiversité évolueront favorablement sans être trop perturbées par l'urbanisation de la zone portuaire et par la fréquentation des promeneurs, et que cet espace sensibilisera jeunes et public.

IASEF - www.iasef.fr



Libellule@Guy Marvane



Montsult@iasef

Initiatives et actions pour la sauvegarde de l'environnement et des forêts (IASEF)

Basée à L'Isle-Adam et agréée pour le Val-d'Oise, l'association mène des actions de sauvegarde de la nature. Elle agit dans un esprit de concertation et de sensibilisation du public et des acteurs, collectivités territoriales et institutions. Ses domaines d'actions sont aussi bien les forêts que les milieux humides et leur biodiversité : inventaire des mares, création de mares, détermination de routes mortelles pour les amphibiens en migration. Une dynamique section mycologique s'est aussi développée.

Victoire

POUR LA FERME DE ROMAINVILLE

L'Association de sauvegarde du village de Romainville (ASVR) vient d'obtenir gain de cause dans la négociation engagée avec un promoteur immobilier, pour la préservation d'une ferme du XIX^e siècle promise à la démolition.

C'est au milieu du XIX^e siècle que le caractère rural du village de Romainville va commencer à se transformer avec l'arrivée des activités industrielles liées à l'exploitation du gypse, la volonté d'installer loin de Paris des activités indésirables comme le traitement des déchets, puis l'implantation d'industries chimiques et pharmaceutiques tel Roussel-Uclaf. Le XX^e siècle amènera ainsi les premiers grands ensembles immobiliers avant que ne s'engagent une boulimie de constructions tout autour du vieux village et un grignotage progressif du centre historique au gré de modifications permanentes du PLU de 2009. C'est dans cet espace encore privilégié de ruelles calmes, révélant âme et histoire de la ville, que l'association et les riverains se sont attachés à un combat permettant d'améliorer un projet immobilier destructeur.

Un cadre urbain à préserver

La ferme de Romainville se compose de deux ensembles distincts de bâtiments, autour d'une cour pavée. Sur rue, deux maisons en meulière encadrent un porche monumental, la cour est entourée de deux bâtiments bas en brique, le premier s'apparentant à une longère de plain-pied, le second étant un préau ouvert en rez-de-chaussée et surmonté d'un étage. Sous ce préau, on nettoyait et conditionnait les fruits et légumes destinés à la vente, l'étage permettait leur stockage. Ce magnifique complexe architectural est l'un des derniers vestiges de l'activité agricole et maraîchère qui animait, jusqu'aux années 1960, le village ancien de Romainville.

Après le départ des derniers propriétaires, les Nouveaux Constructeurs achètent la parcelle et déposent une demande de permis de construire impliquant la destruction totale de l'ensemble bâti. Alors que la municipalité ne se manifeste pas pour protéger ce joyau, l'ASVR et les riverains se lancent dans une opération de sauvegarde.

Une négociation à l'initiative des habitants

En juin 2014, sous la pression de cette mobilisation, la municipalité n'accorde finalement pas le permis de construire et dit vouloir conserver la ferme. Un premier projet rectificatif du promoteur est rejeté par les habitants. Mais, en janvier 2016, le promoteur et son architecte, après une grande implication de l'Architecte des bâtiments de France, présentent un dernier projet qui réhabilite la cour et la totalité des quatre bâtiments ; ce projet est agréé par l'association et les riverains sous réserve de quelques modifications. Ce bel exemple de sauvegarde d'un patrimoine exemplaire, fruit d'un travail au long cours, souligne ici l'importance de tisser sur nos territoires malmenés des liens étroits entre les habitants et les associations et un dialogue avec élus et promoteurs immobiliers. Vigilance et mobilisation en sont les premiers leviers.

ASVR
asvr93230.blogspot.fr/



Photo Ferme Wilson @ASVR



Romainville @Nvx constructeurs

Association de sauvegarde du village de Romainville (ASVR)

Préserver et conserver l'authenticité du style des constructions du secteur, tant au plan visuel qu'architectural et patrimonial de l'ensemble du « Vieux Romainville » et préserver le cadre de vie de ses habitants. Informer, sensibiliser et mobiliser nos concitoyens, pétitionner pour la sauvegarde de notre patrimoine, participer aux journées européennes du patrimoine pour mettre en valeur notre centre-ville.

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS :

Comment nous faire entendre ?



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

ILE-DE-FRANCE

Les associations des territoires concernés par la Métropole du Grand Paris affirment leur volonté de participer à l'élaboration du projet de territoire. Il est urgent d'améliorer le bien-être des habitants de la Métropole et de préserver l'avenir de leurs enfants. Trois axes doivent être privilégiés : la lutte contre le réchauffement climatique, l'arrêt de l'érosion de la biodiversité, la préservation de la santé des Franciliens.

Aussi, dans les territoires et à la Métropole, FNE Ile-de-France doit avoir des représentants au sein des conseils de développement pour défendre conjointement :

- **La mise en place de transports collectifs, confortables, sûrs et économes en énergie**, à moins de dix minutes de marche à pied des lieux d'habitation et d'emplois. L'implantation de transports en site propre doit être un préalable à l'urbanisation en favorisant la mixité des usages, la mixité sociale et l'optimisation des distances entre lieux de résidence et de travail
- **La création de lieux d'habitation de qualité** pour répondre au besoin de logements sans augmenter indéfiniment le nombre d'habitants en Île-de-France
- **Le développement d'activités responsables** valorisant l'emploi durable
- **La mise en place rapide de la transition énergétique**, en isolant les bâtiments anciens et en ne construisant que des bâtiments sobres en énergie. En favorisant la récupération d'énergie et en utilisant le plus possible d'énergies renouvelables
- **Le maintien d'un environnement sain**, impliquant une très forte amélioration de la

qualité de l'air, de l'eau, des sols afin d'atteindre rapidement les préconisations de l'OMS

- **La mise en œuvre systématique d'une protection contre les nuisances sonores**, élimination des points noirs de bruits routiers, ferrés et aériens qui impactent la santé
- **Le développement de la nature en ville**, préservation des bois, parcs et jardins – végétalisation des toitures et murs extérieurs – promotion de l'agriculture urbaine et périurbaine
- **La défense du patrimoine bâti et naturel**, en s'interdisant de construire des tours énergivores, des barres de logements ou de lancer des appels à projet urbanisant des zones inondables et des espaces agricoles. En prenant en compte les paysages et la mémoire des lieux

Comment la Métropole et les territoires peuvent-ils y contribuer ?

- En instaurant prioritairement une **démocratie locale active et participative**, qui permette de sensibiliser, informer et faire réagir les citoyens en temps réel
- En co-élaborant tous les projets urbanistiques et architecturaux, dont la réhabilitation des zones défavorisées, avec les techniciens, les élus et la société civile

→ **En concevant des projets d'amélioration des transports collectifs pour faciliter les déplacements de toutes natures** et non pour favoriser le seul développement économique, responsable des déplacements pendulaires

→ **En garantissant la qualité de vie de ses habitants par le développement de la biodiversité et la mise en place des trames bleue et verte** (préservation de l'habitat naturel des espèces animales et végétales, création de passages à faune...) **et celui d'une agriculture de proximité** (maraîchage, arboriculture, voire agriculture urbaine – circuits courts – agriculture biologique)

→ **En mettant en place des mesures qui respectent les réglementations françaises et européennes contre les nuisances**

Seule une gouvernance unique travaillant avec toutes les forces vives de la Métropole permettra d'élaborer une stratégie d'ensemble et de coordonner un développement harmonieux de la nouvelle cité, au profit du bien-être de ses citoyens.

Le groupe de travail « Métropole du Grand Paris » de FNE Ile-de-France, qui a élaboré ce texte, demande aux présidents des associations franciliennes de le signer ou de l'amender et de le renvoyer au siège de la fédération FNE Ile-de-France.

COLLOQUE DU 15 NOVEMBRE 2016



QUELLE PLACE & QUELS USAGES

POUR LA VOITURE EN ÎLE-DE-FRANCE ? POUR UN FUTUR PARTAGÉ ET RESPONSABLE

Salle pleine et plateaux bien garnis, FNE Ile-de-France a fait fort pour le colloque sur l'avenir de la voiture dans la première région de France, qu'elle a organisé le 15 novembre à la Maison de la RATP à Paris.

Car en général, parler d'auto chez les environnementalistes, c'est un peu comme hurler « j'aime les OGM au petit-déjeuner ».

Un non-sens. L'auto, c'est mal.

Courageux, donc, d'autant que même si certains sont restés les pieds dans leurs chapelles, ils en ont laissé les portes ouvertes. Et les nouvelles mobilités, auto comprise, en ont pris une teinte bien agréable.



> TABLE RONDE 1

QUAND LA FRANCILIENNE CAUSERA AVEC LE PARKING

Une teinte couleur électronique. Les participants à la première table ronde, consacrée aux conditions de la cohabitation de la voiture en ville, ont dans un bel ensemble dessiné le portrait d'une agglomération qui tiendra l'automobiliste en laisse.

Une laisse électronique, pudiquement dénommée « connexion », mais une laisse quand même : selon les représentants de Colas, Indigo (ex Vinci Park) et Sanef, afin de gérer au mieux le trafic sur un réseau qui n'est plus étirable, tant le foncier est rare en Île-de-France, les parkings, places de stationnement, péages, caméras, feux rouges et les chaussées elles-mêmes permettront demain d'informer au mieux l'automobiliste sur son temps de parcours et les meilleurs itinéraires possible.

La dépenalisation du stationnement, c'est-à-dire la décentralisation de sa gestion aux collectivités, à même maintenant d'en fixer le montant et les amendes, est une aubaine : beaucoup plus cher, le stationnement demain remettra sur la voirie plus de véhicules en train de rouler, libérant ainsi plus souvent des places, ce qui laissera aux gestionnaires des réseaux le moyen d'affiner au mieux l'information sur le temps de parcours... jusqu'à l'arrêt.

Et puisque les véhicules savent déjà combien de personnes ils portent, car tous comptent le nombre de ceintures attachées, ils en informeront les gestionnaires afin que ceux-ci, en temps réel, et selon les canons de la fluidité, puissent réserver durant un temps des voies spéciales pour les bons conducteurs, celles et ceux qui ne sont pas seuls dans l'habitacle.



@Jean-François Gilliole

La présidente de FNE Ile-de-France, Dominique DUVAL, remercie Nathalie LEBOUCHER, Directrice Stratégie et innovation à la RATP pour son discours d'ouverture du colloque, ainsi que Chantal JOUANNO, Vice-présidente en charge de l'écologie et du développement durable à la Région Ile-de-France pour son intervention en clôture de cette journée d'échanges.

> TABLE RONDE 1 (SUITE)

QUAND LA FRANCILIENNE CAUSERA AVEC LE PARKING

Cela n'empêche pas, cela dit, de s'interroger sur l'origine des bouchons, font remarquer **Paul Lecroart** (IAU) et **Gilles Leblanc** (DRIEA).

C'est simple : l'offre crée la demande. Pourquoi s'embêter à réfléchir quand la voiture est devant la maison, et que l'autoroute n'est pas loin ? Une bonne partie du trafic francilien répond en réalité à un effet d'aubaine (il y a une route, je la prends, même si je peux faire autrement) ou à un effet de contournement (le centre-ville est devenu zone 30, je l'évite donc et je prends la bretelle d'accès plus loin).

Conclusion : quand on embête l'automobiliste à un endroit, celui-ci s'évapore plus loin, ou bien laisse sa voiture au garage, son besoin s'évaporant subitement au calcul des désagréments qu'il va maintenant rencontrer. « Et c'est très bien, car il y a corrélation entre faible usage de l'auto et prospérité économique des villes. Voilà pourquoi il faut ouvrir la voirie à d'autres usages » estime **Paul Lecroart**. Et augmenter le prix du stationnement, ou diminuer le prix du péage pour les automobilistes vertueux.

Les nouveaux usages sont d'ailleurs en croissance, mesure **Léa Marzloff**, du cabinet Chronos, comme le covoiturage ou le VTC, mais « ils restent concentrés dans le cœur des grandes aires urbaines. Ailleurs, même les transports collectifs reculent au profit de l'usage de l'auto ». La voiture a encore de beaux jours devant elle parce qu'elle a objectivement plus d'avantages que d'inconvénients dans la France périphérique.



> TABLE RONDE 2

L'ESSENCE, NOUVELLE VICTIME DE LA MÉDECINE



Et pourtant, des inconvénients, elle en a au pot ! **Gilles Dixsaut**, pneumologue, a remis le moteur à combustion interne à sa place. « On parle du diesel, mais le moteur à essence à injection directe, c'est bien pire ».

Pour une raison simple : en réduisant le volume des microparticules, les filtres en ont surtout divisé la taille, et donc augmenté la surface totale des particules en contact avec la surface des poumons. Et puisque le nombre total de particules autorisé par la norme Euro 6 est, pour les véhicules essence, dix fois supérieur à celui des diesels, le moteur essence à injection directe s'avère plus toxique que le diesel.

En définitive, tout le monde s'est trompé : « la concentration massique des particules, qui nourrit les normes, n'est pas le bon marqueur, car on peut diviser par 100 cette concentration, si on divise par là même le diamètre des particules par 10, la réactivité globale est inchangée et l'interaction avec les pollens est multipliée par 10 ». Avis au législateur européen, la norme Euro devrait tenir compte de la taille...

« Le sujet est difficile pour nous, car il est anxiogène, comment donc communiquer dessus ? », s'interroge **Frédéric Bouvier**, d'Airparif. « On essaie d'accompagner le public en essayant d'être dans une démarche de « positivité », qui valorise les comportements offrant des gains personnels, tout en l'aidant avec une application simple comme Airparif Itiner'AIR ».

Avec elle, avant d'aller promener le bébé, vous saurez en temps réel les niveaux de pollution auxquels vous devrez vous attendre. Pas gai, mais sans doute nécessaire pour obtenir l'adhésion de l'électeur-consommateur aux politiques publiques de qualité de l'air. Lesquelles ont avec le système de simulation Aircity, présenté par **Jacques Moussafir**, de la société Aria Technologies, une méthode étonnamment précise (à l'échelle du mètre et en 3D animé) pour représenter et prévoir la pollution dans les rues. Un outil qu'on imagine parfait pour l'Assurance-maladie et les gestionnaires de réseaux qui imaginent déjà pouvoir l'associer un jour aux informations de stationnement, de trafic etc. pour mieux piloter encore la circulation.

Ne restera plus alors qu'à intégrer le bruit, première cause de stress pour les Français, pathogène pour un Francilien sur cinq. « Ce qui est le plus gênant, ce n'est pas la circulation habituelle, mais les pics de bruit. Le pire c'est la sirène, le klaxon, les survols d'avion... ou les changements de régime moteur à cause des dos-d'âne », précise **Fanny Mietlicki** de Bruitparif. « Il faut combiner les solutions, c'est-à-dire promouvoir le véhicule électrique comme les murs antibruit, les chaussées antibruit comme l'éducation des chauffeurs de nuit, les zones 30 et l'échappement des scooters ». Le scooter, impensé de la mobilité, car étrangement, personne ne pointe jamais sa pollution sonore et physicochimique.

> TABLE RONDE 3 DU RÉSEAU ET DU GAZ

Certes, **Jean Gaber** du Cerema a quelques solutions en tests comme des graminées en bac qui métabolisent particules et oxydes d'azote pour peu qu'on les place dans des gaines d'extraction d'air.

Certes Airparif prône un éloignement des pistes cyclables et... des trottoirs de la chaussée. De plusieurs mètres ! Car plus on est loin, moins nos poumons brassent de l'air mauvais. Certes, mais où trouver la place ?

Qu'en pensent les ingénieurs ?

Chez eux, c'est le tout-électrique qui se profile, promu d'ailleurs par une société tout entière fascinée par l'électron. Il a pour lui une idée de propreté et de silence très excitante.

Pour l'Avere, par la bouche de **Marie Castelli**, l'affaire est entendue : « *Demain, l'hybride et le rechargeable constitueront la moitié de la part de marché des véhicules en France* ». Ce qui signifie que le reste du parc sera ouvert à d'autres formes d'énergie...

« *En fait, un véhicule, une énergie, pour un usage* ». Voilà qui réjouit **Olivier Dusart**, de GRDF, qui se sentait bien seul dans cette assemblée d'électriciens. « *Le GNV (gaz naturel pour véhicules, comprimé), est pertinent au-delà de 3,5 t et pour des déplacements interurbains jusqu'à 300 km* », et en plus, il est plus propre : pas de microparticules, moins d'oxydes d'azote, moins de carbone. « *Voire, quasiment plus dès lors qu'on s'alimente sur du méthane fourni par des déchets organiques* ». Les professionnels du transport et de la logistique ne s'y sont pas trompés, eux qui investissent massivement sur le GNV. Et le GNL (gaz naturel liquéfié) pour les distances plus importantes. Et qui commencent à livrer en ville au gaz, mais aussi à l'hybride, voire à l'électrique. « *Le problème, c'est toujours pareil, c'est le manque de stations de compression. Ça se développe, mais c'est lent : on a une quarantaine de stations en France* ». Rappelons qu'il y a un million de voitures à gaz en Italie, alimentées par un millier de stations.

« *C'est l'illustration du paradoxe de l'œuf et de la poule auquel nous aussi nous sommes confrontés* », complète **Pascal Mauberger**, de l'Afhyac, dans un panégyrique du dihydrogène qui fait peu de part au doute. Si tant est qu'il soit produit de façon écologique, c'est-à-dire par électrolyse, grâce à des électrons générés par des moyens renouvelables, H2 porte effectivement toutes les vertus. Mais l'électrolyse est encore peu développée. « *En fait, il faut envisager l'hydrogène emprisonné dans les piles à combustible* », rechargeables en trois minutes dans des stations comme celle, inaugurée récemment, de Sarreguemines. 500 km d'autonomie. « *Notre objectif est de 600 stations pour 800 000 véhicules d'ici 2030.* »

Tous connectés, évidemment, car tel semble être l'avenir de l'automobile. « *On y est déjà un peu, avec les limiteurs de vitesse et le GPS, et on y arrivera d'abord par des systèmes de navettes, qui feront toujours le même parcours* », estime **Frédéric Mathis**, de l'institut de recherche Vedecom. L'homme sera toujours capable de débrayer le système pour reprendre la main, le reste du temps il sera dans sa voiture comme dans son bureau, sa maison « *ou fera de son véhicule un usage que l'on ne peut encore imaginer* ».

Quant à l'attirance mêlée de peur (qui préservera-t-elle, le conducteur, ou le piéton ?) que les Français développent déjà pour la voiture autonome, elle le fait sourire : « *Puisqu'il y a cette interrogation, on fera en sorte que le véhicule autonome ne se retrouve pas dans des situations impossibles à gérer, raison pour laquelle il roulera moins*

vite pour mieux anticiper. » Et sera de la sorte parfaitement pilotable par les gestionnaires du trafic routier.

Reste à faire en sorte que le réseau de distribution d'électricité tienne le coup. « *C'est un vrai changement : on est en train de passer de la haute tension vers le client final, schéma historique, à un réseau intermittent parsemé de boucles locales* ».

Un réseau plein de microproducteurs, désormais autorisés à consommer une partie de ce qu'ils produisent par le vent et le soleil, qui créent autant de chutes ou de hausses de tension sur le maillage national. Pas simple à gérer.

Ce le sera encore moins à mesure que les prises de recharge pour véhicules se multiplieront. Sept millions pourraient apparaître d'ici 2030. Pas toutes en recharge rapide, tant s'en faut, car celles-ci coûtent une fortune et sont susceptibles de créer des coups de pompe sur le réseau. « *En fait, demain, on branchera son véhicule, et il arrivera ce qui arrivera selon l'état du réseau. Des algorithmes piloteront la recharge en temps réel, aussi bien que la décharge si le réseau en a besoin* ».

La fluidité des électrons comme la fluidité des autos, même combat. Un combat d'usage, in fine. « *On pense qu'il y aura un PSA qui fabrique des autos, et d'autres PSA qui fourniront des services de mobilité* », voilà le tableau surprenant dressé par **Grégoire Olivier**, de PSA.

« *On vend de moins en moins de véhicules neufs, alors on s'adapte* ». En proposant sa nouvelle marque Free2move aux services de mobilité. PSA annonce une application qui permettra, à tout moment, sur une carte, de voir toutes les disponibilités autour de soi - autopartage, loueurs, concessionnaires PSA et flottes d'entreprise, et, plus tard, des navettes autonomes.

Un géant industriel qui veut devenir un fournisseur de mobilités, c'est à cela qu'on mesure la marche du monde.





> TABLE RONDE 4 PILOTER LE TEMPS

Les usages, parlons-en, en guise de conclusion.

La dernière table ronde de cette journée les a abordés sous l'aspect de l'indispensable partage du territoire. Entre SNCF Réseau, SNCF Transilien, RATP bus, l'association Paris en Selle et l'AUT Ile-de-France (FNAUT), chacun tire la voirie à lui, sous le regard amusé du bureau de recherches 6t.

Le vélo s'estime pertinent partout, y compris en zones rurales et en famille. Il réclame en gares des parkings dignes de ce nom, que lui propose SNCF Transilien sous la forme de ces Véligo, dont la petite taille et les conditions d'utilisation ne semblent pas convenir à grand monde. Le tout-vélo réclame aussi de larges couloirs sur lesquels circuler, sans se faire serrer de près par les bus.

La RATP lui répond que la chaussée n'est pas extensible et que les machinistes font ce qu'ils peuvent, eu égard au stress qui est leur quotidien. Les voitures garées, les « prioritaires » qui n'en sont pas, les taxis qui se fichent des autres, les véhicules de livraison, les scooters, tout le monde s'estime indispensable sur les voies réservées. Si rien ne change, les bus nouveaux, aux trois quarts électriques, les autres, au GNV, aucun à l'hydrogène, rouleront toujours moins vite. Mais ils se traîneront en silence.

Et ce, au sein d'un réseau toujours aussi saturé si l'on n'investit pas dans des RER... connectés. Eux aussi. Ils seront semi-automatiques, de façon à mieux gérer les inévitables microretards (les portes bloquées) et personnes sur la voie, qui déclenchent par effet domino de grandes attentes sur les quais. Investir également dans de vrais dépose-minute devant les gares de banlieue pour en finir avec les stationnements en double file qui ralentissent les bus.

Investir dans le développement du télétravail et celui des bureaux partagés pour que cadres et indépendants soient à même de travailler en attendant le prochain RER moins tassé. L'étalement du temps comme le réseau électrique étalera la recharge, demain.

Le temps. Le rendre utile, de façon à ce qu'il ne soit plus vécu comme une perte. Mais ce qui est vrai dans le train pourra-t-il être dans les RER et les métros ?

Dans une voiture connectée sans doute. Le ras-le-bol de la congestion pourrait donc bien renvoyer les citoyens dans leurs futures autos... qu'ils auront du mal à garer vu la gestion à venir du stationnement.

À moins qu'elles ne soient largement partagées.

L'avenir des transports publics pourrait donc être la voiture plus ou moins individuelle, à gaz ou électrique, intégrée dans un système global de transports. La logique de la logistique.

Une politique des usages et non de la demande. Qui devrait faire la part belle à l'expérimentation des petites sociétés plutôt qu'aux énormes investissements narcissiques et jamais évalués.

Dossier réalisé par **Frédéric DENHEZ**
Journaliste à France Inter

Organisateur du colloque



Yann EPSTEIN
Responsable de la Communication
de FNE Ile-de-France



ÉCLAIRAGE URBAIN À LED

une fausse bonne idée ?

Les LED (diodes électroluminescentes) ont le vent en poupe, poussées à la fois par l'État (opération mes dix ampoules gratuites), les producteurs d'électricité (EDF), l'agence des économies d'énergie (ADEME) et même l'Association française de l'éclairage (AFE). Selon les fabricants et les incitations ci-dessus, la LED, sobre en électricité, bonne transformatrice de l'énergie en flux lumineux et à durée de vie très longue (100 000 heures), serait la bonne solution. Mais le spectre lumineux des LED, très éloigné de celui de la lumière naturelle solaire, pose un problème de santé environnementale.

Les LED ont déjà envahi notre vie de tous les jours via une exposition domestique (télévision, tablettes, ordinateurs, veilleuses, appareils divers, éclairage intérieur, expositions en milieu professionnel), une exposition dans l'espace public (feux tricolores, phares de voitures, publicités et enseignes lumineuses) et, maintenant, un éclairage public, éclairage d'ambiance de mises en valeur, illuminations des monuments... L'AFE, association de professionnels de l'éclairage, s'est mise à douter, en 2008, de l'intérêt économique des LED en éclairage public, mais les préconise en 2015, passant sous silence ses interrogations. Des améliorations techniques ont été apportées aux LED, surtout pour l'usage domestique (LED chaude) ; pour la puissance lumineuse demandée à l'éclairage public, ce sont les LED dites froides, émettant un spectre à dominante bleue, qui sont choisies. Or, aucune évaluation des impacts sanitaires, environnementaux et climatiques ni même du coût d'entretien et de renouvellement de l'éclairage public n'a été faite, d'autant plus qu'EDF et l'ADEME ont émis des réserves sur le plan environnemental.

La vie de l'homme, mais aussi des animaux et des végétaux qui nous entourent, est conditionnée par la lumière qui génère un cycle nyctéméral. La lumière perçue par l'œil déclenche une série de réactions chimiques au niveau du cerveau entraînant une cascade de réponses neuro-hormonales puis, ensuite, de l'ensemble du

corps. La vision de l'homme a été conditionnée naturellement, au cours de l'évolution, par la lumière solaire pour non seulement lui permettre de voir, mais réguler son sommeil, son rythme cardiaque, sa température etc. La dominante bleue émise par les lampes LED et les écrans modifie la production d'une hormone secrétée par des neurones cérébraux, la mélatonine. Cette hormone régule entre autres le cycle veille-sommeil et sa production est inhibée par la lumière bleue. Depuis une trentaine d'années, tant aux États-Unis qu'en Europe, une diminution du temps de sommeil de presque deux heures liée à un changement de mode de vie rendu possible par plus de lumière est observée. Cette tendance risque de s'amplifier dans la population plus jeune, accro à tous les écrans possibles et inimaginables à toute heure du jour et de la nuit.

Les excès de lumière dans la ville impactent l'ensemble du règne animal, comme le souligne Anne-Marie Ducroux, présidente de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne : les oiseaux sont désorientés et même les poissons migrateurs tel le saumon qui ne peut franchir les rivières sous les ponts trop éclairés. La sobriété énergétique ne peut primer sur la santé environnementale et toute innovation technologique doit être évaluée à l'aune de la soutenabilité de l'environnement.

Michel RIOTTOT

Président d'honneur de FNE Ile-de-France

Les neuf millions de points lumineux de l'éclairage urbain français coûtent cher : 17 % des dépenses des collectivités et 9,3 €/an/habitant. Ce parc représente 1 % de la consommation électrique française, nécessite un entretien onéreux, selon l'AFE, car 50 % des points lumineux ont atteint la limite d'âge (25-30 ans). Le remplacement de ce parc par des éclairages à LED sobres en énergie et à durée de vie longue est un investissement de plus de 10 milliards d'euros pour les collectivités territoriales. Est-ce la solution idéale ?

L'économie circulaire en marche !

RÉVISION DU PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS



Le conseil régional d'Ile-de-France a voté en septembre 2016 le rapport Engagements vers un objectif « zéro déchet » qui matérialise le lancement de l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Ce rapport définit les lignes directrices de la révision de l'ensemble des plans existants pour les déchets dangereux (PREDD et PREDAS), non dangereux (PREDIF et PREDMA) et inertes (PREDEC), en un seul et unique plan, le PRPGD.

Outil indispensable pour atteindre les objectifs nationaux de la loi Transition énergétique pour la croissance verte, l'ensemble des régions de France vont simultanément élaborer leur PRPGD selon les modalités édictées par le récent décret d'application du 17 juin 2016. Comme l'indique le rapport de la Région, la mise en œuvre de l'économie circulaire va notamment « entraîner un profond remaniement du parc des installations de traitement franciliennes ».

> LE RÉSEAU DÉCHETS FNE MOBILISÉ

Dès la consultation publique du décret relatif au PRPGD, FNE et l'ensemble des fédérations régionales se sont mobilisés pour contribuer à la définition du processus d'élaboration et pour participer pleinement à l'élaboration des plans. Cette action se matérialise par la validation d'un cahier de propositions commun. Discutée collectivement notamment lors de la réunion du réseau déchets les 4 et 5 novembre, cette feuille de route présente plusieurs intérêts : formaliser nos revendications et contribuer de manière constructive à l'élaboration des plans ; être un outil de formation pour les fédérations régionales et l'ensemble de leurs adhérents ainsi que permettre de porter des revendications propres à chaque territoire.

Produire un plan aux contours totalement nouveaux représente un véritable défi, aussi bien pour coordonner l'ensemble des acteurs franciliens de manière à assurer la consistance du plan que pour répondre aux objectifs de l'économie circulaire sur trois types de déchets. Néanmoins, tant d'un point de vue économique qu'écologique, notre région a besoin rapidement de cet outil. Jusqu'à l'approbation du nouveau plan, les objectifs et contraintes posés par la nouvelle réglementation s'ajoutent aux plans actuels. Opposables, sans adaptation au contexte régional, à toute action des acteurs de la filière Déchets, les risques d'inertie grandissent. Le PRPGD permettra de rendre cohérentes ces actions et de dynamiser les nouveaux axes de développement économique.

Construction du PRPGD

La gouvernance du PRPGD sera assurée par une Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES), instance réglementaire, dont FNE Ile-de-France est membre, qui réunit l'ensemble des parties prenantes aux étapes clés de l'élaboration du plan.



> DES NOUVEAUX OUTILS

ÉTAT DES LIEUX DE LA GESTION DES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE PUBLIC EN IDF ET OBJECTIF NATIONAL DE LA LOI TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

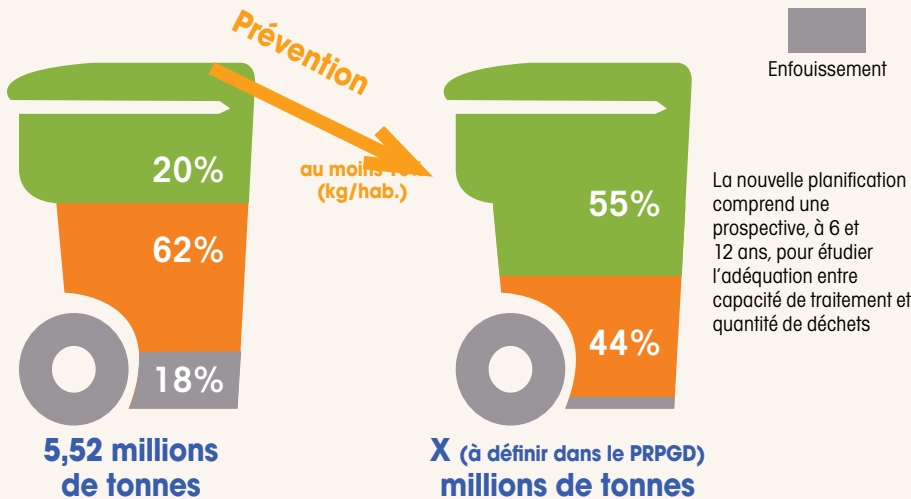


Tableau de bord des déchets franciliens en 2015 – ORDIF - Sept 2016

La région Ile-de-France part de loin en étant actuellement la région française, avec la région PACA, ayant le plus bas taux de recyclage des déchets pris en charge par le service public (20 % des 5,52 millions de tonnes). De plus, des quantités importantes de déchets d'activité économique et de chantiers, non prises par le service public, remplissent les décharges.

Par rapport au contexte du plan précédent, approuvé en 2009 avant le Grenelle de l'Environnement (il n'a donc pas pris en compte certaines réglementations), le futur PRPGD dispose d'outils nouveaux pour dynamiser et encadrer la gestion des déchets, au premier rang desquels un plan spécifique à l'économie circulaire.

Il sera essentiel que le plan économie circulaire couvre de manière équilibrée l'ensemble de ces domaines d'actions et piliers, tout en donnant une priorité et un soutien plus spécifique aux activités de prévention des déchets. La nouvelle planification est également l'occasion pour la Région d'expérimenter de nouveaux modèles ainsi que des outils économiques et organisationnels, en s'appuyant sur des « écosystèmes » d'acteurs innovants. Le conseil régional a mis en avant ces opportunités et a souligné l'importance du volet économie circulaire lors de l'annonce du lancement de l'élaboration du PRPGD.

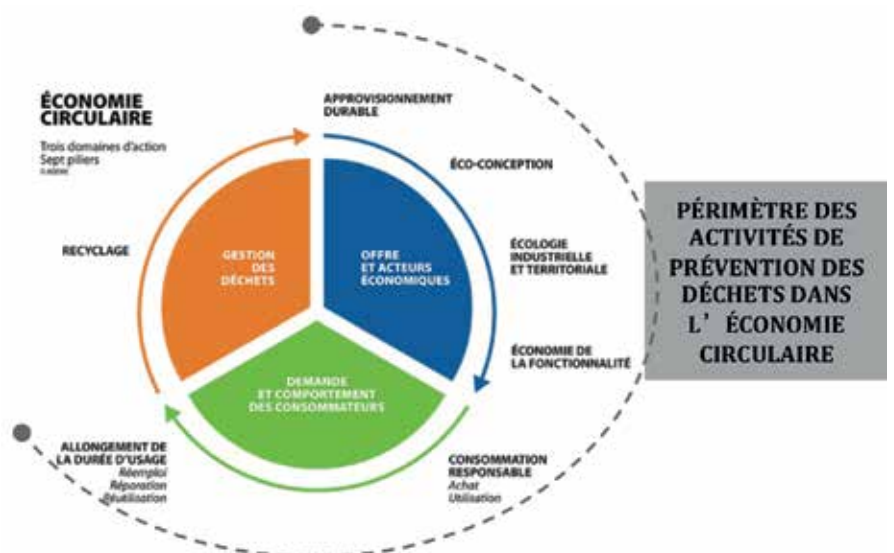
> TRI DES BIODÉCHETS À TOUS LES ÉTAGES

La nouvelle réglementation rend obligatoire le tri et la valorisation organique de tous les biodéchets en 2025. Déjà obligatoire pour les « gros producteurs » (établissements générant plus de 10 tonnes/an), la collecte en porte à porte des ménages est également en test sur plusieurs territoires dont deux arrondissements parisiens dès 2017. La valorisation des biodéchets se révèle un formidable atout pour atteindre les objectifs de recyclage

→ Elle permet de mettre en évidence notre gaspillage alimentaire et favorise le développement d'actions de maîtrise de ces pertes

→ Les retours d'expériences maintenant disponibles permettent de démontrer la faisabilité des solutions industrielles tant pour la collecte que pour le traitement

De plus, ces solutions sont économiquement viables et, *in fine*, elles permettent l'enrichissement des terres agricoles tout en produisant de l'énergie (biométhane). Deux chiffres démontrent l'accélération des collectes : en 2012, seule une installation en Ile-de-France pouvait traiter des biodéchets et neuf peuvent actuellement le faire. Le PRPGD devra également planifier le développement des usines de méthanisation et les plateformes de compostage sur le territoire.



> DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, DES CONTRAINTES PLUS FORTES

Que ces déchets soient ou non pris en charge par le service public de gestion, les entreprises ont maintenant l'obligation de trier cinq flux (bois, métaux, papiers, plastiques, verre) si elles génèrent plus de 1 100 litres de déchets par semaine. De plus, les collectivités vont devoir préciser le périmètre du service public en votant le nombre de bacs maximal par point de collecte, contraignant ainsi les « gros producteurs » de leur territoire à choisir des filières adaptées au volume de leurs déchets. Ces contraintes -prévention, réutilisation, recyclage- concernent aussi les déchets du BTP.

Devenir de l'usine d'inci

Le scénario d'évolution de la gestion des déchets du Syctom justifiant la reconstruction d'une usine d'incinération dans huit ans en remplacement de l'existante a évolué depuis le Débat public de 2009. FNE Ile-de-France s'est engagée dans cette nouvelle concertation de février à juin 2016, sur le plus gros projet d'investissement public de France (hors infrastructure de transport).

PRÉSENTATION DU SYCTOM

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est le premier opérateur public européen de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Il opère au service de 84 communes, sur 12 territoires franciliens dont Paris. Il traite et valorise près de 2,3 millions de tonnes/an de déchets ménagers produits par 5,8 millions d'habitants, soit 10% des déchets ménagers en France. Pour remplir cette mission de service public, il travaille en lien étroit avec les collectivités en charge de la collecte et l'ensemble des partenaires locaux. Une logique de coopération qui répond aux enjeux de la Métropole du Grand Paris.



1/ Comment justifiez-vous le taux de recyclage de votre scénario 20 %, en 2023, soit un taux inférieur à la moyenne française actuelle ?

Les résultats du tri restent décevants. Les Franciliens de la zone centrale trient nettement moins qu'ailleurs, sur le territoire national et européen. La Chambre régionale des comptes a pointé cette difficulté dans son rapport sur la gestion des déchets en Ile-de-France remis en octobre 2016, en constatant que les tonnages stagnaient depuis dix ans. Pourtant, des sommes conséquentes sont investies par les collectivités, Syctom en tête, mais ne produisent pas ou plus d'effets. Il y a des raisons structurelles à cela, nous les connaissons tous : densité urbaine, manque de place, typologie d'habitat, absence de bacs. Le plan régional de 2009 a fixé des objectifs identiques pour l'ensemble du territoire, sans tenir compte des spécificités locales. Un décret paru en juin 2016, relatif au plan, introduit deux notions très importantes de « particularités régionales » et de « différenciations territoriales ».

2/ Votre scénario vise le recyclage de 130 000 tonnes de biodéchets. Quels moyens seront mis en œuvre pour quels exutoires ?

Les premières expérimentations de collectes sélectives de biodéchets débuteront en 2017. Le Syctom ne traitera pas sur place à Ivry par méthanisation les biodéchets, d'où l'idée du partenariat d'innovation conclu avec le Siaap, l'autre grand syndicat francilien du traitement des déchets ménagers liquides. Ce partenariat permettra d'associer aux concepteurs et exploitants habituels des start-up innovantes. Double objectif : maximiser la production de biogaz et la conversion en énergie en mélangeant la fraction organique et fermentescible des déchets ménagers du Syctom et les boues d'épuration du Siaap et optimiser les traitements annexes des résidus, par rapport à leur traitement séparé. Le biogaz produit (obtenu par méthanisation ou autre procédé de traitement) pourra ensuite, après épuration, être utilisé sur le site industriel ou injecté dans le réseau de gaz naturel.

3/ Votre scénario aboutit à la fin de l'enfouissement avec une baisse de 10 % des capacités d'incinération. Quelle alternative si le taux de recyclage dépasse les 20 % pour votre projet d'usine d'incinération ?

Le plus dramatique serait de constater, à l'inverse, que les prévisions croisées de la baisse du volume des ordures ménagères et d'augmentation du recyclage aient été trop optimistes et que les installations de traitement du Syctom ne soient pas suffisamment dimensionnées pour accueillir l'ensemble des tonnages, ce qui nous conduirait à enfouir massivement !

Dans l'état actuel des connaissances sur les politiques de tri et de prévention, les capacités du Syctom continueront structurellement à être insuffisantes. Le rapport d'évaluation du PREDMA, qui tient compte du projet d'Ivry-Paris XIII, parle de « situation critique à l'horizon 2027 » et le rapport de la Chambre régionale des comptes précité estime quant à lui que « la situation de sous-capacité de traitement devrait s'aggraver à l'échéance de 2025 », alors même que la Loi sur la Transition Énergétique empêchera le recours à l'enfouissement des déchets. En ce sens, les mouvements de grève du mois de juin dernier et le blocage du site d'Ivry pendant 20 jours ont eu pour conséquences immédiates, en plus de coûter 4,5 millions d'euros aux contribuables du Syctom, d'envoyer 20 000 tonnes supplémentaires de déchets ménagers du territoire du Syctom en décharge.

génération d'Ivry-Paris XIII

- FNE Ile-de-France estime qu'il est nécessaire de poursuivre le débat pour revoir le scénario sur trois points :
- rendre le projet compatible avec le PRPGD et indirectement avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) : la prévention prise en compte dans le scénario doit être renforcée et le taux de recyclage atteindre a minima 37,6 % ;
 - étudier toutes les possibilités de mutualisation des moyens de traitements ;
 - développer le tri des déchets non ménagers pris en charge par le service public.

PRÉSENTATION DU PLAN B'OM (BAISSE DES ORDURES MÉNAGÈRES)

Le Plan B'OM (www.planbom.org) s'oppose au projet de reconstruction de l'incinérateur Ivry-Paris XIII et propose une alternative citoyenne de zéro déchet à moyen terme. Il est élaboré par Zero Waste France et le Collectif 3R, avec 3 chantiers prioritaires illustrés par 12 actions concrètes, 200 millions de budget et 700 emplois à la clé.



1/ Comment justifiez-vous le taux de recyclage de votre scénario, 37,6 % en 2023, qui est inférieur à l'ambition de la LTECV ?

C'est une étape pour rejoindre la performance actuelle de grandes villes françaises comme Lyon ou Nantes, avant d'atteindre les objectifs de la LTECV. Le Plan B'OM n'est pas un pari, ses actions ont toutes déjà été mises en œuvre. Ses hypothèses sont prudentes, voire minorantes.

La seule Ville de Paris représente 46 % des tonnages traités par le Sycotm et affiche déjà un objectif de recyclage de 50 % en 2020 ! En outre, plusieurs mesures réglementaires vont contribuer à réduire les déchets résiduels : collecte séparée des biodéchets, tri 5 flux pour les entreprises, etc. Cette évolution s'imposera dès lors que ces mesures seront appliquées.

Le territoire accuse un retard important en matière de réduction des déchets mais surtout de tri et de recyclage parce que les moyens déployés par le Sycotm n'ont pas été à la hauteur. La politique du «tout incinération» a continué, malgré la loi Grenelle, ainsi que les projets d'infrastructures au coût faramineux, comme Romainville ou Ivry-Paris XIII, plutôt que d'orienter les finances publiques vers une politique innovante et durable de gestion des déchets.

2/ Votre scénario vise le recyclage de 191 000 tonnes de biodéchets, quels moyens seront mis en œuvre pour quels exutoires ?

Le Plan B'OM prévoit une collecte séparée pour les ménages et les professionnels et le développement du compostage domestique et de quartier.

Selon les acteurs de la gestion des biodéchets sur le territoire francilien et dans de grandes villes européennes, comme Milan, la captation des déchets de cuisine pourrait être bien plus importante que celle que prévoit le Sycotm, pour peu que la formation, la communication et l'adaptation aux conditions locales soient au rendez-vous.

Pour traiter les biodéchets, nous préconisons la création de plateformes de compostage pour un retour à la terre de la matière organique et des unités de méthanisation. Rapprocher ces installations des exploitations agricoles, qui utilisent leur fertilisant, nous paraît une solution intéressante.

3/ Votre scénario aboutit à la fin de l'enfouissement avec une baisse de 30 % des capacités d'incinération : quelle alternative sans reconstruction de l'usine d'incinération si le taux de recyclage n'atteint pas les 37,6 % ?

Le Plan B'OM, contrairement au Sycotm, prend en compte la mutualisation de capacité d'incinération effective actuellement.

En outre, la région Ile-de-France est largement en surcapacité de traitement des déchets résiduels pour les années à venir et l'augmentation du recyclage dans les territoires limitrophes au Sycotm va libérer de nouvelles capacités non prises en compte dans le plan B'OM.

La Seine-et-Marne poubelle des chantiers de l'Île-de-France

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE S'APPLIQUE AUSSI AUX DÉCHETS DU BTP !

FNE Ile-de-France s'était engagé dans l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PREDEC) depuis 2013. Il a été adopté en juin 2015 par le conseil régional et il doit être intégré dans le PRPGD puis revoté. Le préfet de Région a exercé son contrôle de légalité et déferé le PREDEC fin 2015 au tribunal administratif. La principale réserve concerne l'instauration d'un moratoire proscrivant la création de nouvelles installations de stockage de déchets inertes (ISDI) en Seine-et-Marne pendant trois ans, puis à l'issue du moratoire, une limitation des capacités de stockage du département plafonnées à 4 millions de tonnes par an.

Dans le même temps, le conseil départemental retire deux procédures contentieuses, qu'il avait engagées contre la société ECT et ses projets d'extension d'installations de stockage sur les communes d'Annet-sur-Marne et de Villeneuve-sous-Dammartin. Ces deux projets sont localisés en fonction d'opportunité foncière et non dans une logique de préservation de l'environnement. Ils se situent dans des territoires de Seine-et-Marne déjà envahis de décharges pour déchets dangereux, non dangereux et inertes.

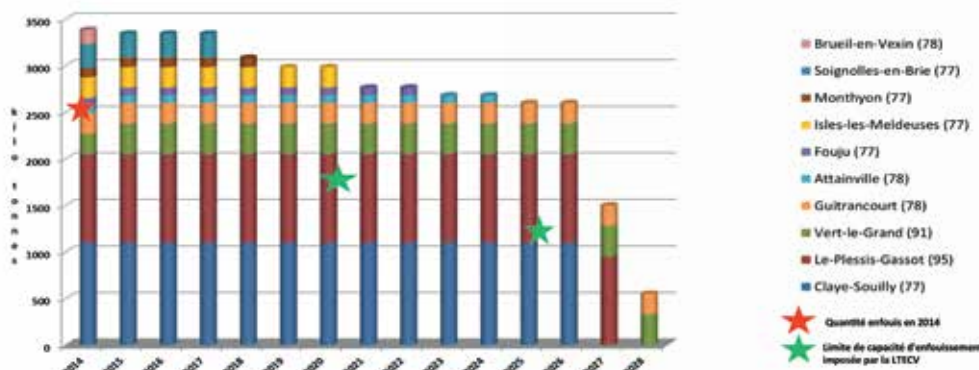
Les acteurs de la gestion des déchets de chantier se rejoignent sur les dispositions du PREDEC ou bien sûr les nouvelles contraintes réglementaires de la loi Transition énergétique sur l'ensemble des

actions pour limiter les quantités de déchets et favoriser la réutilisation et le recyclage.

Les travaux du Grand Paris Express vont engendrer 50 millions de tonnes de déblais soumis aux principes de l'économie circulaire. Les conclusions du PREDEC s'imposent. Innover pour les réemployer comme les 45 % d'entre eux qui sont des terres gypsifères plutôt que remplir des trous, élever des remblais dits « paysagers ». Localiser des décharges par opportunité foncière est intolérable.

FNE Ile-de-France appelle la région et les acteurs économiques à ne pas attendre la validation du futur PRPGD pour trouver des solutions partagées pour traiter les déchets de chantier.

Evolution des capacités d'enfouissement des déchets non-dangereux en Île-de-France



Les effets de la prévention et du recyclage entraîneront une baisse des besoins en capacité d'incinération et d'enfouissement. La loi donne la priorité à la fermeture des décharges. Elle limite en effet les capacités d'enfouissement en imposant un seuil au-dessus duquel il est interdit de construire de nouvelles décharges. La capacité annuelle d'enfouissement des déchets non dangereux non inertes ne doit pas être supérieure à 70 % en 2020, 50 % en 2025, de la quantité des déchets non dangereux non inertes enfouis en 2010. Le conseil régional a présenté le niveau de ces seuils qui sont repris sur le graphique ci-contre. Ils démontrent qu'il est interdit de créer de nouvelles décharges en IdF jusqu'en 2028 compte tenu des capacités existantes et de leur durée de vie.



Position

DE FNE ILE-DE-FRANCE

LA FÉDÉRATION RÉGIONALE S'APPUIE SUR LE CAHIER DE PROPOSITIONS VALIDÉES PAR L'ENSEMBLE DES FÉDÉRATIONS FNE POUR GUIDER SON ACTION ET ADHÈRE AU PRINCIPE D'ALLER AU-DELÀ DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

NOUS ATTENDONS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE :

→ Un engagement vers un objectif « zéro déchet » volontariste répondant aux principes de l'économie circulaire et pour faire de l'Ile-de-France la première région d'Europe

→ Un rôle d'animation territoriale et de facilitateur pour aider les collectivités territoriales dans un contexte aussi complexe

FNE Ile-de-France compte faire valoir son point de vue et associera les membres des collectifs départementaux et les autres associations membres de la commission d'élaboration pour contribuer au PRPGD.

FNE Ile-de-France est conscient de l'ampleur des sujets propres à l'Ile-de-France : une population dense dans un espace géographique limité, une activité économique majeure, des projets à fort impact (Métropole Grand Paris, le réseau de transport Grand Paris Express, GPE, et potentiellement JO 2024 et exposition universelle)

FNE ILE-DE-FRANCE ALERTE TRÈS VITE SUR DES POINTS QU'ELLE ESTIME IMPORTANTS TOUT AU LONG DE L'ÉLABORATION DU PRPGD :

- Fixer un objectif de prévention élevé construit à partir d'éléments rationnels et concertés
- Intégrer les effets du Plan propreté (lutte contre les dépôts sauvages) lancé par la Région dans le PRPGD
- Favoriser le déploiement de la tarification incitative
- Bien prendre en compte le renforcement des prescriptions en matière de prévention et de recyclage des déchets d'activités économiques, qu'ils soient ou non pris en charge par le service public
- Interpeller les nombreux opérateurs privés qui font actuellement des demandes d'autorisation d'installations de traitement avant l'adoption du PRPGD, biaisant ainsi le débat autour de la définition des capacités de traitement
- Réduire les capacités d'incinération avec ou sans valorisation énergétique
- Justifier le développement de la filière des combustibles solides de récupération (CSR)
- Imposer que le plan justifie la cohérence et la création ou l'extension de nouvelles installations, en prenant en compte les efforts de prévention et de recyclage, en livrant une interprétation claire du principe de proximité des installations en fonction de la nature des déchets traités, en favorisant leur mutualisation
- Mettre fin aux localisations par opportunité foncière des sites de traitement des déchets en définissant quelles zones peuvent ou non être utilisées dans le respect des contraintes environnementales
- Maintenir l'observatoire régional des déchets, ORDIF, outil indispensable aux échanges et la connaissance des acteurs du futur Plan et à son suivi

Christine GILLOIRE
Secrétaire générale

Roger BEAUFORT

Chargé de mission Gestion et prévention des déchets

S'Adapter aux changements climatiques

D'ici à 2100, l'Île-de-France sera impactée par les conséquences du changement climatique : abaissement d'environ 30 % des débits de la Seine et de ses affluents, des nappes phréatiques, augmentation de température de l'eau de 2°, pollutions... Les responsables du forum avaient choisi cette thématique pour présenter les acteurs franciliens ayant déjà mis en place des actions locales. Plusieurs dizaines d'interventions pour les six thèmes retenus se sont succédé, sélectionnées par un jury sous forme de « *speed dating* » (rencontre rapide) ou, pour d'autres, un peu plus développées.

L'**eau en ville** permet de valoriser des politiques « hydro-logiques » audacieuses, comme aux Mureaux ou à Courbevoie, Est Ensemble ou Plaine Commune, dans les Hauts-de-Seine, en Val-de-Marne, en Seine-Saint-Denis, plusieurs lieux où la gestion des eaux pluviales et la déminéralisation des sols en ville s'affirment.

Eau de Paris, l'association Espaces et la communauté de communes Plaines et Monts de France contribuent à la mise en place de **plans climats** à l'échelle locale en réduisant leur empreinte écologique et carbone.

Pour **consommer autrement**, le conseil départemental et le groupement des agriculteurs biologiques de Seine-et-Marne mettent en place des circuits courts de transformation et de distribution de produits bio pour la restauration collective.

Afin de mieux **protéger la ressource et économiser l'eau**, treize initiatives sont évoquées : végétalisation de terrasses à Boulogne-Billancourt (Reezome), Classes d'eau pour les élus (Aven du Grand Voyeux), protection de champs captants à Flins (Suez) et en Île-de-France (Groupement des agriculteurs biologiques d'IDF), captages d'eau souterraine pour des usages « non potables »

Organisé par l'Agence de l'eau Seine Normandie, le Forum territorial des rivières d'Île-de-France a rassemblé des élus locaux, des acteurs de l'eau, des personnes publiques et des représentants des associations. Tous ont exposé avec passion les actions engagées pour mieux protéger et économiser la ressource face aux enjeux climatiques.

(Val-de-Marne, Versailles, Plaine Commune et Colibri), connaissances et communication (Garches, Espaces), préservation et économies (Eau de Paris, Les Mureaux...).

D'autres acteurs se concentrent sur **la gestion de la rareté de la ressource et la prévention du risque inondation** comme Seine Grands Lacs qui adapte sa gouvernance aux aléas climatiques, les syndicats des eaux et de l'assainissement intercommunaux ou régionaux (SIAAP, SIAHVY, SEDIF) qui s'emploient à prévenir la résilience des systèmes d'assainissement, la restauration écologique et le risque inondations ou suivent un agenda 21 (Essonne).

Enfin, **la continuité écologique** des rivières demeure une priorité. Plusieurs communes et syndicats intercommunaux sont pionnières depuis plusieurs années : à Sarcelles, avec le Petit Rosne (SIAH), à l'Haÿ-les-Roses et sur une partie de la vallée de la Bièvre (Val-de-Marne et SIAVB), sur l'Orge aval (SIVOA), à Saint-Germain-en-Laye sur le ru de Buzot. L'association Espaces et le Centre national de la propriété forestière contribuent à la végétalisation des berges de Seine, à la gestion et la restauration des ripisylves.

Une journée porteuse d'espoirs !

Christian WEISS
Chargé de mission Eau

La Bièvre réouverte en ville



Le poste électrique Boulé à Nanterre, qui a pour fonction de transformer de la Très Haute Tension (225 000 V) en tension moins élevée (20 000 V), est implanté en milieu urbain dense : il a nécessité concertation et innovation pour assurer sa bonne intégration environnementale.

Transformateur et intégration en milieu urbain



Poste électrique sous enveloppe métallique

Le nouveau poste de transformation électrique Boulé est l'aboutissement de huit années de travail, entre les premières études débutées en 2008 et la mise en service du premier transformateur le 8 mars 2016. Il a été créé pour répondre à l'accroissement de la demande en électricité et sécuriser l'alimentation électrique de l'Ouest francilien, dont le secteur de la Défense.

Son implantation en milieu urbain s'est faite sur une surface de terrain restreinte : seulement 2 370 m². Cette réalisation a été possible grâce à la technologie PSEM (poste électrique sous enveloppe métallique) qui utilise un gaz sous pression à pouvoir isolant bien supérieur à l'air, et une mise à la terre de l'enveloppe métallique externe.

La visite de ce poste par une vingtaine de représentants de FNE Ile-de-France, mi-octobre, a permis d'apprécier la technologie de pointe de l'installation et sa bonne intégration environnementale au sein du quartier pavillonnaire. De teinte discrète et de forme épurée, le bâtiment très sécurisé abrite trois transformateurs 225 000/20 000 volts de 70 MVA, des locaux rames HTA et le poste avec les jeux de barres et les appareillages électriques. Ses terrasses en partie végétalisées, qui

culminent à 16 mètres de hauteur, offrent un vis-à-vis acceptable pour les résidents des immeubles avoisinants et peuvent avoir un rôle de lutte contre les îlots de chaleur en été. Le confinement dans une enceinte insonorisée des ventilateurs situés en toiture épargne au voisinage une nuisance acoustique importante.

Un point de vigilance particulier : l'utilisation, incontournable dans l'état actuel de la technologie, de l'hexafluorure de soufre (SF₆) comme gaz isolant, molécule à potentiel de réchauffement global 22 800 fois supérieur à celui du CO₂. Le contrôle de son confinement (présence de détecteurs de fuites, récupération et réutilisation du gaz lors des opérations de maintenance) est l'un des objectifs de sécurité prioritaires de RTE. Des travaux de R&D avec des constructeurs sont actuellement menés pour trouver une solution de remplacement de ce gaz, qui pourrait être testée dans les années futures sur un poste démonstrateur.

Un grand merci à l'équipe RTE pour avoir proposé cette visite privée à nos adhérents.

Pour en savoir plus :

<http://www.rte-france.com/fr/projet/creation-du-poste-boule-225-00020-000-volts-et-creation-de-deux-liaisons-souterraines-225-000>

Quelques chiffres :

4 ans de concertation dont 100 réunions

3 ans et demi de travaux

6 686 m² de plancher sur 6 niveaux (3 au-dessus du sol et 2 en sous-sol)

210 MégaWatts de puissance

45 000 clients alimentés à sa mise en service, et 100 000 à terme en 2020

Philippe HEURTEVENT
Administrateur de FNE Ile-de-France

QUAND LA NATURE INSPIRE DES INNOVATIONS DURABLES

Dans son livre culte enfin traduit de l'anglais, Janine Benyus repousse les limites de l'impossible. Imaginez un monde où tout est d'origine locale, où il n'y a pas de déchets, où la notion même de déchet n'existe pas !

Les externalités deviennent des matières premières utilisées par d'autres systèmes voisins et ne polluent pas l'environnement. Imaginez un monde où les ressources, utilisées de manière efficace, ont le temps de se régénérer.

DE LA PURE SCIENCE-FICTION ?

Pourtant, ce monde existe déjà.

Avec 3,8 milliards d'années pour se perfectionner, la Terre offre maintenant des matériaux, formes, procédés et écosystèmes extrêmement performants et incroyables. Pour nous les présenter, Janine Benyus est allée voir les chercheurs et scientifiques les plus hardis qui se sont tournés vers la nature en quête de solutions. De quoi étonner les plus curieux d'entre nous ! Même les spécialistes du biomimétisme sont décontenancés par ce qu'ils y trouvent !

Saviez-vous que la nacre, un matériau bien plus solide que nos céramiques les plus résistantes, n'est produite qu'à partir d'eau, de CO₂ et de calcium ? Une structure autocrée par le chargement de particules, sans changements de température ou de pression !

De même, saviez-vous que les araignées peuvent fabriquer, à partir d'un même mix moléculaire, plus de six fils aux propriétés différentes dépendant de leurs besoins ?

Ce qui est fabuleux, c'est que le biomimétisme ne se limite pas aux formes, matériaux et procédés de fabrication... En effet, la question des systèmes et écosystèmes autosuffisants est abordée. Partez à la découverte de systèmes d'agriculture fondés sur le mode de fonctionnement des forêts. Une parcelle où les plantes sont vivaces et se replantent d'elles-mêmes d'année en année, où elles s'entraident et ne nécessitent pas d'apports tels que de l'eau ou des engrais. Un espace qui peut nourrir sans efforts et sans dépenses, un espace où la nourriture locale et bio pourrait être gratuite !



Tous ces chercheurs sont unanimes. La nature regorge de possibilités, de solutions et d'univers inexplorés. Le tout est d'aller creuser le terrain et d'observer.

Cependant, disent-ils, avec la destruction des habitats, le changement climatique et la perte de biodiversité généralisée, des espèces sont en voie d'extinction.

Et, pourtant, elles contiennent des principes actifs qui pourraient guérir certaines maladies. Si nous n'agissons pas bientôt, nous allons détruire cette bibliothèque fabuleuse et gigantesque au milieu de laquelle nous vivons. Un livre extraordinaire qui vulgarise la science derrière chaque découverte et montre des possibilités de développement et d'innovations durables inespérées.

Elodie GUEGUEN-TEIL
FNE Ile-de-France

Quand la nature inspire des innovations durables - Janine Benyus - Edition Rue de l'échiquier - 408 pages - 23 €



LiAison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée à l'environnement
Publié avec le concours du Conseil régional d'Ile-de-France

Directrice de publication : D. Duval - Comité de rédaction : B. Chartrain, Y. Epstein, C. Gilloire, C. Giobellina, V. Illié,

P.Latka, M. Martin-Dupray, J-C. Parisot, M. Riotto, D.Védy, C. Weiss Réalisation graphique : Yak 11

Siège social : 2, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS 01 45 82 42 34

ISSN 0994-690 x

Dépôt légal : Décembre 2016

Imprimé par Imprimerie Chevillon

26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS

Imprimé sur papier PEFC

liaison@fne-idf.fr www.fne-idf.fr



@FneIDF



www.facebook/FNE ile-de-france

Prix de vente du numéro : 5 euros

